VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
29	23	28

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE VINGT TROIS NOVEMBRE à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BORMES LES MIMOSAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, Maire de BORMES LES MIMOSAS.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2022.

PRESENTS : M. François ARIZZI, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, M. André DENIS. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI, M. Arnaud LACOMBLEZ

POUVOIRS :

Mme Geneviève RE à Mme Gisèle FERNANDEZ
Mme Christine MAUPEU-LAUFERON à M. François ARIZZI
Mme Pascale MAZZOCCHI à Mme Catherine CASELLATO
M. Gauthier PETILLION à M. Jérôme MASSOLINI
M. Olivier CAREL à M. Arnaud LACOMBLEZ

ABSENT :

M. Philippe CRIPPA

FA/VA/CM – N°2022/11/215 – OBJET : ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE TRAVAIL – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2021/04/089

Rapporteur : M. le Maire

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée, il vous est proposé de procéder à la désignation, à bulletin secret, des membres appelés à les constituer.

Vu la délibération n°2021/04/089 en date du 21 avril 2021, reçue en préfecture le 23 avril 2021, portant modification d'un membre des commissions de travail ;

Vu l'arrêté du maire n°2022/0041-ADM du 09 novembre 2022, reçue en Préfecture le 09 novembre 2022, portant retrait de délégation consentie à Monsieur Philippe CRIPPA.,

Vu la délibération n°2022/11/210 en date du 23 novembre 2022 portant sur le vote du Conseil Municipal relatif au maintien d'un adjoint dans ses fonctions suite à un retrait des délégations par Monsieur le Maire,

Vu la délibération n°2022/11/211 en date du 23 novembre 2022 portant sur l'élection du nouveau premier adjoint,

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211215-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

Délibération n°2022/11/215 (suite)

Vu la délibération n°2022/11/212 en date du 23 novembre 2022 portant sur l'élection d'un nouvel adjoint,

Vu la délibération n°2022/11/213 en date du 23 novembre 2022 portant sur l'élection d'un nouvel adjoint,

Vu la délibération n°2022/11/214 en date du 23 novembre 2022 portant sur l'élection d'un nouvel adjoint,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal et notamment ses articles 5 et 6 qui créent les commissions de travail ci-dessous et fixent de 5 à 9 le nombre des membres de celles-ci.

M. le Maire expose à l'assemblée que l'opposition a demandé d'intégrer le nom d'un nouvel élu suite à une démission, ce qui a été accepté.

Dans ce contexte préalablement défini, M. le Maire propose au Conseil municipal le vote du tableau modifié de composition des commissions.

Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, DECIDE

D'APPROUVER l'ensemble des commissions de travail, et notamment leur composition, notées dans le tableau modifié annexé à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE (28 POUR)

M. François ARIZZI, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Geneviève RE, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, Mme Christine MAUPEU-LAUFERON, M. André DENIS, Mme Pascale MAZZOCCHI, M. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, M. Gauthier PETILLION, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI, M. Olivier CAREL, M. Arnaud LACOMBLEZ

Pour extrait conforme,

Le Maire

MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS * 83230 *

François ARIZZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours près le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication, à la suite de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211215-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2022

COMMISSIONS DE TRAVAIL

DGS 14/11/2022

COMMISSIONS	MAIRE, Président de droit	ADJOINT DELEGUE	NOMBRE DE MEMBRES DANS LA COMMISSION	MEMBRES LISTE MAJORITAIRE			MEMBRES DE LA LISTE MINORITAIRE : 1 par liste	PARTICIPATION DES EXTRA-MUNICIPAUX PAR VOIX CONSULTATIVE
				LISTE MAJORITAIRE			LISTE MINORITAIRE	Noms proposés par M. LE MAIRE
ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES	M. François ARIZZI	M. Jérôme MASSOLINI	5	Gisèle FERNANDEZ	Michel GONZALEZ	Daniel MONIER	Arnaud LACOMBLEZ	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / RELAIS EMPLOI		M. Daniel MONIER	7	Gisèle FERNANDEZ Irène ROMBAUT	Pascale MAZZOCCHI Véronique PIERRE	Claude BONACORSI	Olivier CAREL	
RESSOURCES HUMAINES		M. Jérôme MASSOLINI	5	André DENIS	Daniel MONIER	Christine MAUPEU-LAUFERON	Arnaud LACOMBLEZ	
SECURITE		M. Daniel MONIER	5	André DENIS	Patrice CHATAGNIER	Christine MAUPEU-LAUFERON	Olivier CAREL	
DEBROUSSAILLEMENT & OLD		M. Patrice CHATAGNIER	5	André DENIS	Daniel MONIER	Christine MAUPEU-LAUFERON	Olivier CAREL	
ERP		Mme Gisèle FERNANDEZ	5	Claude BONACORSI	Dominique RENAULT	Isabelle CANONNE	Olivier CAREL	
VIE SOCIALE HANDICAP PETITE ENFANCE CCAS		Mme Isabelle CANONNE	9	Christine MAUPEU-LAUFERON Christophe COURME	Magali OUILLON	Bertrand NARGAUD	Arnaud LACOMBLEZ	Marjorie GUES Jacqueline PIERSANTI Jocelyne AUBRIOT
TRAVAUX - QUARTIERS		M. MASSOLINI Jérôme	7	Patrice CHATAGNIER Gisèle FERNANDEZ	Dominique RENAULT	Claude BONACORSI	Olivier CAREL	Marc CADENAT
JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES		Mme Magali TROPINI	7	Michel GONZALEZ Christophe COURME	Véronique PIERRE	Isabelle BONNET	Arnaud LACOMBLEZ	Marjorie GUES
ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE-LITTORAL		M. Patrice CHATAGNIER	9	Gisèle FERNANDEZ Irène ROMBAUT	Pascale MAZZOCCHI Véronique PIERRE	Claude BONACORSI Jérôme MASSOLINI	Olivier CAREL	François TASSI
CULTURE		Mme Catherine CASELLATO	9	Geneviève RE Gautier PETILLION	André DENIS	Sandrine EMERIC	Arnaud LACOMBLEZ	Marjorie GUES Jacqueline PIERSANTI Jocelyne AUBRIOT
VIE ASSOCIATIVE, ANIMATIONS FESTIVITES SPORTS ASSO EVEN		M. Michel GONZALEZ	8	Irène ROMBAUT Ludivine PUY	Pascale MAZZOCCHI Gilbert COURME	Magali OUILLON	Olivier CAREL	Sylvie COUPE
URBANISME & AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		Mme Gisèle FERNANDEZ	8	Jérôme MASSOLINI Michel GONZALEZ	Bertrand NARGAUD	Claude BONACORSI Aurélien MOIGNARD	Olivier CAREL	Marc CADENAT
FOIRES ET MARCHES		M. Daniel MONIER	5	André DENIS	Patrice CHATAGNIER	Christine MAUPEU-LAUFERON	Olivier CAREL	
ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPES		Mme Isabelle CANONNE	5	Gisèle FERNANDEZ	Patrice CHATAGNIER	Claude BONACORSI	Olivier CAREL	

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211215-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération N.2022/11/215 - Objet : Election des membres des commissions de travail - annule et remplace la délibération n.2021/04/089

Date de transmission de l'acte : 25/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 25/11/2022

Numéro de l'acte : 202211215 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218300192-20221123-202211215-DE

Date de décision : 23/11/2022

Acte transmis par : Charles MALOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux